Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. N° 3. Mars 1896.

Réflexions sur notre état militaire.

IV

Trains et matériel d'infanterie.

Nous avons, dans un précédent article, envisagé l'organisation de nos corps de troupes. Après avoir rapidement passé devant le front de combat de notre infanterie, que le lecteur veuille bien pénétrer dans l'intérieur des lignes et examiner avec nous l'envers de notre armée.

Par bien des points, la question des trains rentre dans la loi d'organisation de l'armée. Cependant, comme elle lui échappe par quelques détails, c'est là un motif suffisant pour que nous la traitions dans un chapitre à part.

« Lorsque le combat commence, disait un officier, on est profondément impressionné par le déploiement des forces ennemies et par l'ordre imposant qui paraît régner sur son front. De l'autre côté, au contraire, tout semble désordre, mais ce n'est là qu'une question de point de vue. Si, au lieu de contempler le front de bataille de l'ennemi, vous pouviez pénétrer dans les lignes de votre adversaire, vous y verriez régner la même confusion que dans les vôtres ». Une fois arrivé au combat, ce raisonnement, très juste en lui-même, est de nature à rassurer ; mais lorsqu'il s'agit d'organisation, la consolation est insuffisante et il est de la plus grande importance de diminuer, autant que possible, un désordre à peu près inséparable de toute organisation armée.

Peu de gens s'intéressent à ces questions, cependant capitales, et beaucoup, arrivés au chapitre des trains, fermeraient volontiers le livre, en disant : « A la garde de Dieu ». Indiffé-